

L'hon. M. REID: M. Campbell occupe le poste de commissaire des grandes routes. C'est le titre qui lui a été donné et il reçoit les appointements fixés pour ce poste.

L'hon. M. FIELDING: N'a-t-il pas le rang de sous-ministre?

L'hon. M. REID: Non.

M. COPP: Le crédit est porté de \$25,000 à \$53,000. Je suppose que cette augmentation provient d'une réorganisation du département.

L'hon. M. REID: On n'a pas fait grand' chose l'an dernier. Comme l'honorable député pourra s'en rendre compte d'après l'état dont j'ai donné lecture, il y a \$9,000 pour des automobiles. Les travaux d'inspection sont beaucoup plus étendus que l'an dernier et occasionnent plus de frais.

M. COPP: Mais les automobiles ne font qu'une différence de \$9,000. A-t-on réorganisé le personnel depuis l'an dernier? Quelle est la cause de cette augmentation?

L'hon. M. REID: L'an dernier, quand les crédits ont été votés, nous n'avions que M. Grant. Les autres vinrent plus tard dans le cours de l'année et il faut pourvoir à leurs appointements. Le service n'était pas encore définitivement organisé et était assuré par les ingénieurs. Ensuite, nous avons nommé des inspecteurs permanents et, cette année, il faut voter le chiffre entier de leurs appointements.

M. COPP: Qui est l'inspecteur des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, et quand a-t-il été nommé?

L'hon. M. REID: C'est M. Dick, qui était ingénieur en construction de chemin de fer.

M. CASGRAIN: Sur le Québec-Saguenay.

L'hon. M. REID: Oui, pour la construction du Québec-Saguenay.

M. COPP: A-t-il demeuré dans le Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. REID: Je l'ignore.

M. PARENT: Quels sont les crédits mis à la disposition du commissaire des grandes routes?

L'hon. M. REID: L'honorable député se rappelle qu'on a voté un crédit de 20 millions. Chaque province a droit à sa part et le commissaire est chargé, avec son per-

[L'hon. M. Fielding.]

sonnel, de surveiller l'emploi de ces fonds. L'argent doit être employé en dedans de cinq ans. Certaines provinces dépenseront peut-être plus que leur part dans une seule année, et d'autres dépenseront moins. Les inspecteurs surveillent et vérifient les dépenses et veillent à ce que le tout soit exécuté selon les dispositions de la loi.

M. PARENT: Il me semble que le commissaire qui doit surveiller une aussi large entreprise devrait recevoir plus de \$5,000 par année. Je ne suis pas partisan de gaspiller l'argent; mais je crois qu'un ingénieur, avec toute la responsabilité que comporte la position, devrait être mieux rétribué et si le ministre veut traiter comme il faut un bon fonctionnaire il devrait voir à ce que ses appointements soient un peu mieux proportionnés à ses fonctions et à la responsabilité qui lui incombe.

M. CANNON: Le ministre veut-il avoir l'obligeance de dire au comité ce qu'on a dépensé sur les 20 millions votés, quels vont être les dépenses cette année, et dans le cas où il resterait un reliquat, quel sera-t-il?

L'hon. M. REID: Les différentes provinces partageront ainsi: île du Prince-Edouard, \$603,455; Nouvelle-Ecosse, \$1,468,720; Nouveau-Brunswick, \$1,163,845; Québec, \$4,748,420; Ontario, \$5,877,275; Manitoba, \$1,602,265; Saskatchewan, \$1,806,255; Alberta, \$1,477,810; Colombie-Anglaise, \$1,251,955. Quant aux sommes déjà payées, on les trouvera dans la réponse à une question faite le 12 avril. Ontario a reçu \$295,100; la Colombie-Anglaise, \$86,446.62; l'île du Prince-Edouard, \$40,264.79; Québec, \$56,374.19. Deux jours après, cependant, Québec a touché un autre paiement qui porte le tout à \$109,000.

M. CANNON: Ce sont là les sommes payées depuis deux ans?

L'hon. M. REID: Depuis l'application de la loi jusqu'à présent.

M. CANNON: Alors, il n'a pas été dépensé un demi-million?

L'hon. M. REID: Rien n'a été payé l'an dernier; peu de travaux ont été faits. Mais il s'en fait partout maintenant, et la dépense et les paiements vont augmenter rapidement.

M. CANNON: A combien estime-t-on les dépenses pour cette année? Il me paraît extraordinaire de maintenir un personnel considérable auquel on paye des salaires et fournit des automobiles, quand la dépense n'a atteint qu'un demi-million en